

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
29160 – CROZON

## DATE DE CONVOCATION

04.04.2024

## DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	28

**N° 012/2024**

## OBJET :

### 1 – FINANCES

#### 1-2) Budget 2023 – Budget principal et budgets annexes – Comptes Administratifs 2023

Budget comptabilité principale

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le  
le  
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20240411-12-2024-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Conformément à l’article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1<sup>ère</sup> adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l’exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénnégues avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

M. le Maire rappelle que chaque année le Compte Administratif est présenté au conseil municipal pour approbation pour y reprendre le résultat de l’année écoulée.

Il se résume comme suit :

	PREVU	EMIS	RAR	RESULTAT REPORTE	RESULTAT TOTAL
<b>FUNCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	9 230 443,88 €	7 903 201,72 €		- €	
Recettes	9 230 443,88 €	9 685 327,96 €		21 505,88 €	
Résultat		1 782 126,24 €		21 505,88 €	1 803 632,12 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	6 389 338,53 €	3 781 573,50 €	958 363,40 €		
Recettes	6 389 338,53 €	4 618 609,99 €	229 480,00 €	1 898 950,07 €	
Résultat		837 036,49 €		1 898 950,07 €	2 735 986,56 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l’unanimité,

Après s’être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l’exercice écoulé,

Considérant que l’ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l’exercice 2023, les finances communales,

- donne acte à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2023,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- déclare toutes les opérations de l’exercice 2023 définitivement closes et d’arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Conformément aux articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire s’est retiré de la séance et n’a pas pris part au vote.

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,

Patrick BERTHELOT

